

Chère Cliente, Cher Client

Nous vous informons que nous mettons à jour les notices d'information de vos cartes VISA à effet au 1er janvier 2019. Ces notices sont disponibles sur le site de votre Banque, rubrique « Cartes Bancaires ».

Ces notices révisées visent notamment à vous donner une information conforme à la nouvelle réglementation relative à la protection des données personnelles (RGDP) et à les mettre en adéquation avec la loi (LCBFT /DGCCRF/ ACPR). Par ailleurs, le contenu de certaines de vos garanties d'assistance évoluent. Voici une synthèse des principales modifications apportées.

- **Assistance**

- Chapitre 1
 - Précision sur l'autorisation de sortie de territoire de mineur
- Chapitre 2
 - Mise à jour de date d'effet
 - Précision de l'étendue de la prestation d'Assistance
- Chapitre 3
 - Précision de définition de « à l'étranger »
 - Définition de la franchise kilométrique
- Chapitre 5
 - Retour des accompagnants assurés
 - Clarification de la réutilisation des moyens de transport
 - Clarification de la présence de Membre majeur de la famille
- Chapitre 6
 - Exclusions :
 - Précision des maladies préexistantes
 - Clarification de la définition de grossesse
 - Précision de définition de sport non couverts compte tenu de l'évolution des pratiques
 - Clarification de la prise de stupéfiant/ drogues etc.
 - Clarification de l'exercice d'activité professionnelle
- Circonstance Exceptionnelles
 - Précision des informations par pays et du site web du ministère de l'économie et des finances
- Cadre Juridique
 - Mise en conformité avec la RGPD
 - Mise à jour de la protection des données personnelles

- **Assurances**

- Mise à jour des mentions légales
- Chapitre 3
 - Durée du contrat
 - mise à jour
 - Réclamations
 - Mise en conformité suite au retour de la DGCCRF et préconisations ACPR
 - Lutte contre le Blanchiment d'argent et le financement du Terrorisme (LCBFT)
 - Mise en conformité suite au retour de la DGCCRF et préconisations ACPR
 - Données à Caractère personnel
 - Article réécrit dans sa totalité pour mise en conformité RGPD
- Chapitre 4
 - Définition Assureur
 - Intégration de la définition d'assureur dans les notices cartes non haut de gamme contenant uniquement la garantie DCIP
- Chapitre 5
 - Exclusions
 - Mise en adéquation avec la rédaction du code des assurances conformément à la jurisprudence
- Chapitre 6
 - Garantie Retard de Transport
 - Clarification du paiement intégral ou paiement partiel
 - Garantie Responsabilité Civile à l'étranger
 - Intégration de mention obligatoire dans toutes les garanties Responsabilité Civile
 - Garantie Neige et Montagne
 - Intégration de mention obligatoire dans toutes les garanties Responsabilité Civile
 - Intégration d'une clause obligatoire pour les garanties défense recours
- Chapitre 7
 - Déclaration Sinistre
 - Intégration de référence à l'article 1353 du Code civil
 - Mise en conformité suite au retour de la DGCCRF
 - Intégration d'une clause pour respect du secret médical